

Rapporteur : Mme LEMONNE

N° CP_2025_0213

11 - Mobilités

Franchissement cyclable Dinard Saint-Malo - Assistance à maîtrise d'ouvrage technique

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 janvier 2020 portant sur la convention relative aux modalités de financement des études de faisabilité ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 février 2023 relative au financement des études de faisabilité complémentaires ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine va engager les études relatives au franchissement cyclable de la Rance. Cette piste cyclable d'une longueur de 3 km, reliera la RD 114 à l'ouest (échangeur des Millières sur la commune de la Richardais), au Boulevard de la Rance à Saint-Malo.

Le projet de franchissement cyclable présente la particularité d'adosser une passerelle cyclable sur la rive sud du barrage de la Rance, qui comprend une écluse et un pont levant, l'usine marémotrice d'EDF et le barrage en lui-même.

Ce projet, de par son ambition de réponse adaptée aux déplacements actifs du quotidien entre deux agglomérations très attractives, est situé dans un territoire soumis à de nombreuses réglementations. Il répond à la réalisation de 5 ouvrages complexes sous contraintes d'exploitation routière et de l'usine EDF, mais également à la mixité d'usages.

Compte-tenu de la complexité de l'opération, il a été décidé, d'une part, de recourir à un marché de travaux se présentant sous la forme d'un contrat global de conception réalisation, et d'autre part, de mettre en place une organisation de projet intégrant le recours à trois assistants à maîtrise d'ouvrage :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage technique,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de management et pilotage de projet,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage en matière administrative et juridique.

Le 7 novembre 2024, une consultation relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique a été lancée en procédure d'appel d'offres ouvert.

Ce marché estimé à 670 000 euros HT, prévoit la réalisation des prestations suivantes :

- l'assistance dans la passation et le suivi de marchés d'études techniques complémentaires,
- la consolidation des études de diagnostics des ouvrages existants,
- l'actualisation de l'étude de déplacements,
- la réalisation des études d'environnement, d'urbanisme et de patrimoine, des études techniques et la comparaison des variantes,
- l'assistance à la concertation et à la communication,
- la réalisation de la grille environnementale,
- la réalisation des études d'avant-projet et d'un programme fonctionnel, architectural et technique détaillé,
- la réalisation de l'ensemble des dossiers réglementaires et l'assistance dans le suivi des procédures d'autorisation,
- la rédaction du marché de conception réalisation ainsi que l'assistance dans la procédure de passation,
- le suivi du marché de conception réalisation, y compris pendant la période de garantie de parfait achèvement.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 mars 2025 a émis un avis favorable à l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, au groupement SYSTRA / FELAA pour un montant de 997 120 euros HT, soit 1 196 544 euros TTC.

La consultation relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de management et pilotage de projet a été lancée le 13 mars 2025 et celle relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative et juridique, est prévue courant avril 2025.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique dans le cadre du franchissement cyclable de la Rance, avec le groupement SYSTRA / FELAA pour un montant de 997 120 euros HT, soit 1 196 544 euros TTC.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0213

Pour extrait conforme